

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric MURA, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	25	16

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aurore YANG à Mme Christelle TESSIER, Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, Mme MERIAU Aline à M. Frédéric MURA.

Absents excusés : Mme Anne BOUQUIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Hervé LHOMME, M. Bruno THOMAS, M. Loïc CROCHET, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

Date de la convocation

13 décembre 2024

Date d'affichage

13 décembre 2024

Objet de la délibération

7- Finances

7172 – Autres documents à caractère comptable

2024-095 Convention de vente d'eau entre la Commune de FAY-AUX-LOGES et la Commune de DONNERY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

23/12/2024

A été nommée secrétaire : Monsieur Gérard HUET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'interconnecter les services d'eau potable de notre commune avec celle de DONNERY pour assurer la fourniture de secours d'eau potable, il convient de mettre en place une convention de vente d'eau entre les deux communes et les deux concessionnaires.

Cette convention a pour objet la fourniture d'eau de secours dans le nettoyage respectif des châteaux d'eau ou en cas d'urgence. La convention est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention telle que jointe en annexe ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Le secrétaire de séance
Gérard HUET



Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA

